

**COMMUNE D'AUBRY DU HAINAUT**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 MARS 2022**

L'an deux mil vingt-deux le **dix mars, dix-huit heures et trente minutes**, le Conseil Municipal de Aubry-du-Hainaut s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Raymond ZINGRAFF, Maire.

**Étaient présents** : Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER, Elisabeth DUBOIS, Jean-Marc GOSELIN, Colette DESZCZ, Régis GOFFART, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Adeline COCHETEUX, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD, Jean-Pierre DAMIENS

**Étaient excusés** : Julie LAI donne procuration à Adeline COCHETEUX, Jérôme DENYS donne procuration à Elisabeth DUBOIS, Thierry COCHON donne procuration à Christophe LECOSSIER

**Était absent** : Maria PACE

Françoise BONNÉ a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de présents :	15
Nombre de votants :	18

**Délibération N°DP-10/03/22-7**

**Convention d'occupation et de gestion du domaine public**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-3 et L2125-1 à L2125-6 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant ;

Considérant que la parcelle AD397, sise Allée Guy Môquet, appartient à la commune et fait partie de son domaine public communal ;

Considérant qu'un résident de cette rue demande l'autorisation d'occuper ce domaine public ;

Il y a lieu de donner autorisation à Monsieur le Maire de signer une convention d'occupation et de gestion du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,  
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public relative à la parcelle AD397, sise Allée Guy Môquet.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire  
Raymond ZINGRAFF

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation du Conseil avait été faite le  
Le Maire,

14/03/2022

03/03/2022



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Aubry-du-Hainaut**

**Utilisateur : PASTELL Plateforme**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DP_10_03_22_7
Date de la décision :	2022-03-10 00:00:00+01
Objet :	Convention d'occupation et de gestion du domaine public
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.3 - Locations
Identifiant unique :	059-215900275-20220310-DP_10_03_22_7-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215900275-20220310-DP_10_03_22_7-DE-1-1_0.xml	text/xml	883
Nom original :		
DELIB DP 10_03_22_7 Convention d_occupation et de gestion du domaine public.pdf	application/pdf	36726
Nom métier :		
99_DE-059-215900275-20220310-DP_10_03_22_7-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	36726

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 mars 2022 à 14h50min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 mars 2022 à 14h50min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 mars 2022 à 14h50min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 mars 2022 à 14h51min13s	Reçu par le MI le 2022-03-11